

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 12 avril 2011

- Séance du..... 12 avril 2011
 - Date de la convocation 7 avril 2011
 - Date d'affichage de la convocation 7 avril 2011
- Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de votants : 19
Nombre de procurations :

L'an deux mille onze, le douze avril à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le sept avril deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, BONNIN Stéphane, GUIOCHON Rémy, BARBOT Patrice, BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, LAURENT Max, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle,

Invitée : Madame Laurence DUCHEIN, trésorière de Prahecq et comptable de la commune de Fors

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Christine Baverel, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès verbal du 21 mars 2011

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du compte de gestion 2010 de la commune

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame Joëlle Viaud, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par Madame Laurence Duchein, comptable et receveur de Prahecq,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le comptable de la commune et receveur de Prahecq, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et maire de la commune, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité.

3. Adoption du compte administratif 2010 de la commune

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame Joëlle Viaud, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Alain Fort, maire ;

Considérant que Monsieur Alain Fort, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2010 les finances de la commune ;

Approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010 tel qu'il est présenté :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	203.432,35	013 – Atténuations de charges	54.933,69
012 – Charges de personnel	393.541,55	70 – Produits des services du domaine	70.762,02
014 – Atténuation de produits		73 – Impôts et taxes	472.038,93
65 – Charges de gestion courante	92.234,85	74 – Dotations et participations	319.405,49
66 – Charges financières	31.195,75	75 – Autres produits de gestion courante	30.870,84
67 – Charges exceptionnelles	314,35	76 – Produits financiers	30,04
		77 – Produits exceptionnels	4.658,04
042 – Opérations d'ordre & amortissements	5.086,69	042 – Op. ordre transfert (travaux en régie)	16.333,44
TOTAL	725.805,54 €	TOTAL	969.032,49 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Section d'investissement

Dépenses	2010	R.A.R	Recettes	2010	R.A.R
- Dépenses financières	87 101,71	1 200,00	10 - Dotation fonds divers et réserves	217 681,76	13.650,00
- Dépenses d'équipement : opérations ci-après	384 353,41	72.500,00	<i>dont 1068</i> excédents de fonctionnement capitalisés	(142.169,78)	
Bâtiments communaux	18 535,99	31 000,00			
Travaux de voirie)	190 608,98	20 000,00	13 – Subv. d'investissement non transféré.	83 490,22	
Extension des réseaux d'électricité		5 000,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	230 290,98	
Signalétique	5 448,77	1 150,00			
Achat et réparation de matériel	63 308,88	3 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert	5 086,69	
Travaux à l'école (huisseries + sols)	7 853,48	terminée	041 – Opérations patrimoniales		
Frais d'études aménagements projetés	7 427,16	12 000,00			
Toiture et isolation de l'école primaire	90 806,88	terminée			
Achat de terrains	363,37	600,00			
- opérations d'ordre	16 333,44				
TOTAL	524 742,00	73.950,00	TOTAL	536 549,65 €	13 650,00

4. Affectation du résultat d'exploitation 2010 de la commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain Fort, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 et considérant qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et constatant qu'il présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2009	Part affectée investissement	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2010	RESTES À REALISER	Résultats à affecter
INVESTISS.	-77.695,78 €		56.177,73 €	-21.518,05 €	Dépenses 73.950,00 € Recettes 13.650,00 €	- 81.818,05 €
FONCTIONN.	186.136,87 €	-142.169,78 €	243.226,95 €	+ 287.194,04 €		+ 287.194,04 €
					RESULTAT	+ 205.375,99 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010, à l'unanimité **décide d'affecter ce résultat comme suit :**

Excédent global cumulé au 31 décembre 2010 205.375,99 €

- **Affectation obligatoire à l'autofinancement**
et à l'exécution du virement prévu au budget primitif (1068) **81.818,05 €**
- Solde disponible affecté à l'**excédent reporté de fonctionnement (002)**..... **205.375,99 €**
- Déficit d'investissement reporté (001) (résultat de clôture 2010/Investissement)..... **21.518,05 €**

5. Vote des taux d'imposition 2011

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain Fort, après avoir entendu la proposition du budget 2010, considérant que l'équilibre de ce dernier ne nécessite pas une augmentation de la fiscalité, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de l'année 2011 :**

Type de taxe	Taux 2010	TAUX VOTÉ / 2011
Taxe d'habitation	14,14 %	14,14 %
Taxe foncière sur bâti	17,97 %	17,97 %
Taxe foncière sur non bâti	54,17 %	54,17 %

6. Vote du budget primitif 2011 de la commune

Le conseil municipal arrête le budget primitif de l'exercice 2011 comme suit:

BUDGET PRIMITIF 2011 - Section de fonctionnement			
Dépenses votées		Recettes votées	
011 – Charges à caractère général	292 150,00	013 – Atténuation de charges	14 000,00
012 – Charges de personnel	421 756,00	70 – Produits des services du domaine	74 955,00
014 – Atténuation de produits		73 – Impôts et taxes	483 577,00
65 – Charges de gestion courante	93 950,00	74 – Dotations et participations	331 940,00
66 – Charges financières	36 150,00	75 – Autres produits de gestion courante	25 400,00
67 – Charges exceptionnelles	1 250,00	76 – Produits financiers	35,00
022 – Dépenses imprévues	939,99	77 – Produits exceptionnels	1 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	846 195,99 €	TOTAL RECETTES REELLES	930 907,00 €
042 – Dotation aux amortissements et prov.	5 087,00	72 – travaux en régie	5 000,00
023 – Virement à la section d'investissement.	290 000,00	002 – Excédents antérieurs reportés	205 375,99
TOTAL	1 141 282,99 €	TOTAL	1 141 282,99 €

BUDGET PRIMITIF 2011 - Section d'investissement			
Dépenses votées		Recettes votées	
001 – déficit d'investissement reporté	21 518,05	001 – excédent investissement reporté	
16 - Opérations financières	106 600,00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	67 600,00
- remboursement emprunts	106 000	1068 – Affectation 2010	81 818,05
- Dépôts et cautionnements	600	13 – Subventions d'investissement	47 650,00
Dépenses d'équipement		Dont subventions d'équipement	34.000
⇒ Restes à réaliser	73 950,00	Dont Restes à réaliser	13.650
⇒ Opérations ci-après :	526 887,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	241 800,00
Réparations/aménagement bâtiments communaux	74 500	Dont emprunt	240 000
Travaux de voirie	72 500	Dont dépôts et cautionnements	1 800
Extension des réseaux	3 137		
Signalétique	1 500		
Achat et réparation de matériel	50 250		
Frais d'études des aménagements projetés	5 000		
Achat de terrains	32 500	- Opérations d'ordre	299 165,36
Aménagement du centre bourg	287 500	20 - immobilisations incorporelles	4 078,36
- Opérations d'ordre		28 - amortissements	5 087,00
23 - Immo en cours	9 078,36	021 – virement de section fonctionnement	290 000,00
TOTAL	738 033,41 €		738 033,41 €

Le budget est voté :

- par chapitre, pour la section de fonctionnement,
- par opération pour la section d'investissement.

7. Adoption du compte de gestion 2009 du CCAS

Les membre du conseil, sous la présidence de Madame Joëlle Viaud, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par Madame Laurence Duchein, comptable et receveur de Prahecq,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le comptable et receveur de Prahecq, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, maire de la commune et président du CCAS, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité.

8. Adoption du compte administratif 2010 du Centre communal d'action sociale

Les membre du conseil, sous la présidence de Madame Joëlle Viaud, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Alain Fort, maire et président du CCAS ;

Considérant que Monsieur Alain Fort, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2010 les finances du Centre communale d'action sociale ;

Approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010 tel qu'il est présenté :

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2010 - Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
002 – déficit antérieur reporté		002 – excédent antérieur reporté	1.083,97
65 – Charges de gestion courante	1.400,00 €	70 – Concessions cimetièrè	650,00
<i>Dont 6574 - subventions</i>	<i>1.400,00</i>	74 – Subvention commune de Fors	
<i>Dont 6561- secours en argent</i>			
TOTAL	1.400,00 €	TOTAL	1.733,97 €

- o Solde disponible affecté à l'**excédent reporté de fonctionnement (002)****333,97 €**
(Excédent global cumulé au 31 décembre 2010)

9. Vote du Budget primitif 2011 du Centre communal d'action sociale

Les membres du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire et président du CCAS arrêtent le budget primitif de l'exercice 2010 tel qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF CCAS 2011 - Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
002 – déficit antérieur reporté		002 – excédent antérieur reporté	333,97
65 – Charges de gestion courante	2.283,97 €	70 – Concessions cimetièrè	450,00
<i>Dont 6561- secours en argent</i>	<i>1.283,97</i>		
<i>Dont 6574 - subventions</i>	<i>1.000,00</i>	74 – Subvention commune de Fors	1.500,00
TOTAL	2.283,97 €	TOTAL	2.283,97 €

10. Achat de tables de plein air

Alain Fort informe les conseillers que la Commission Fêtes et cérémonies souhaite acheter des tables et bancs de plein air pour remplacer l'ancien mobilier très vétuste. Après consultation de différents fournisseurs, ils ont reçu les offres suivantes :

	Bois	Structure	Dimensions	Qté	1 TABLE + 2 BANCS HT	COUT HT DU COLIS
DOUBLET	Sapin	Acier	70 X 200	Par 16	156,00 €	2 496,00 €
ALTRAD DIFFUSION	Pin massif	tubes de 0,28	70 x 220	Par 20	141,00 €	2 820,00 €
KG MAT COLLECTIV	Pin massif	Acier ROND de 25	70 x 220	Par 20	171,67 €	3 433,00 €
COMAT & VALCO	Pin massif	Acier ROND de 25	70 x 220	Par 20	214,50 €	4 090,00 €
CHALLENGER	Pin massif	Acier de 25	70 x 220	Par 20	147,90 €	2 958,00 €, chariot offert
CHALLENGER	Pin massif	Acier ROND de 25	70 x 220	Par 20	154,90 €	3 098,00 €, chariot offert

La commission Fêtes et Cérémonies propose de retenir l'offre n° 2 de l'entreprise Challenger, sachant que, en plus du prix avantageux, il s'agit d'un modèle renforcé de 3 tasseaux, que le chariot de transport est offert, la garantie est de deux ans et la livraison rapide.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Challenger, à savoir : 20 tables et 40 bancs pour un prix HT de 3.098,00 €.**

11. Adhésion au CAUE pour l'année 2011

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Alain Fort propose de renouveler l'adhésion en 2011, sachant que la commune a utilisé les services du CAUE à plusieurs reprises (aménagement du parking des écoles, étude préalable au Plan de Référence...).

Les missions du CAUE :

- l'information et la sensibilisation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
- la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels
- l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.

Alain Fort rappelle que **l'aide fournie aux particuliers est gratuite lorsque leur commune est adhérente.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au CAUE pour l'année 2011 pour un coût de 100 €** (commune de moins de 2000 h).

12. Application de la PVR (Participation pour voies et réseaux) sur le terrain cadastré ZB 74 et ZB 75

Le propriétaire du terrain situé chemin des Ors, cadastré ZB 74 et ZB 75, a déposé une demande de CU pour la construction d'une maison sur ces parcelles. Le terrain est desservi par le réseau AEP (branchement à charge du particulier) mais une extension du réseau électrique, à charge de la collectivité, est nécessaire. Cependant, dans le cadre de la PVR, une participation peut être demandée aux pétitionnaires.

La délibération de principe du conseil municipal du 25 mars 2003 institue la participation des propriétaires au financement des équipements publics permettant l'urbanisation du terrain, sur la base du prix de revient au m². Elle précise que le coût global par parcelle sera réparti « 60 % à charge de la commune et 40 % à charge des pétitionnaires » Cette participation doit être mentionnée dans le certificat d'urbanisme, sous peine d'illégalité.

Le coût global de l'extension est de 6 251,90 €, le SIEDS a chiffré la contribution syndicale de la commune à 1 125,34 €.

Sachant que la répartition doit être portée à connaissance des pétitionnaires dans les documents d'urbanisme notamment le certificat d'urbanisme en cours, il faut prendre une délibération avec le montant appliqué à la propriété en question, à savoir les parcelles ZB 74 et le détachement de parcelle en cours ZB 75 pour une surface approximative de 750 m².

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.332-6-12d, L332-11-1 et L332-11-2;

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mars 2003 décidant la participation financière des propriétaires sur la base d'un prix de revient au m² et la répartition du coût global par parcelle de: 60 % à charge de la commune et 40 % à charge des propriétaires;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2004 instituant la PVR sur l'ensemble du territoire communal de Fors;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide que l'extension des réseaux sur les unités foncières susnommées sera financée par la commune avec application de la PVR (60 % commune et 40 % propriétaires), à savoir :**

Coût global de l'extension : 6 251,90 € HT, dont contribution syndicale de la commune de 1 125,34 €,

⇒ Soit 675,20 € pour la commune (60 %)

⇒ et **450,14 €** (40%) pour la part affectée aux propriétaires des parcelles ZB 74 et ZB 75 (détachement en cours).

Le coût au m² sera précisément défini lorsque la surface précise de la parcelle sera connue (450,14 €/surface).

13. Manifestations culturelles organisées par la municipalité

Alain Fort rappelle à l'assemblée les dates des manifestations organisées par la municipalité et remercie toutes les personnes dont l'investissement permet qu'elles puissent avoir lieu.

- ✧ **29 mars** dans le cadre du PEL, un **débat « Enfance/Adolescence »** a réuni une trentaine de personnes
- ✧ **11 avril** environ 20 personnes ont assisté à une conférence destinée aux plus de 63 ans **« Effets du vieillissement sur la conduite automobile »**
- ✧ **19 avril** conférence **« au revoir enfance, bienvenue adolescence »** à 20h45, salle polyvalente
- ✧ **29 avril** le centre de loisirs de fors fête ses 5 ans avec le **spectacle « Petit Bonhomme »**, 14 h salle polyvalente
- ✧ **début mai** mise en place d'un **atelier informatique pour les seniors**, déjà 25 inscrits
- ✧ **3 mai** le Comité de Jumelage organise une conférence sur le système scolaire en Allemagne avec une présentation de la plateforme spécialisée **e-tweenings** qui permet une correspondance en ligne entre les élèves allemands et français (Salle polyvalente à 20 h 30)
- ✧ **6 mai** ouverture de la saison culturelle avec un spectacle humoristique **« La part égale »**, de Chloé Martin 20 h 30 à la salle polyvalente
- ✧ **14 juin** conférence **« sociologie des dépendances modernes chez les jeunes »**
- ✧ **17 juin** **« Festival à 2 bulles »** rencontre avec Bastien Vivès, jeune auteur de BD, lieu à préciser
- ✧ **14 octobre** concert de musique **« swing »**, **Zic-Zag Trio**, 20 h 30 salle polyvalente
- ✧ **7 décembre** concert-spectacle pour les enfants **« Ça m'énerve »** de Pascal Peroteau, 14 h30 salle polyvalente

Alain Fort informe l'assemblée que le dépliant de la saison culturelle 2011 va être distribué cette semaine dans toutes les boîtes aux lettres ; il précise qu'il faut fixer le prix de l'entrée des deux spectacles « La part égale » et « Zic-Zag trio », sachant que le spectacle du 29 avril (organisé par la CCPC) et celui de Noël du 7 décembre (organisé par la commune) seront gratuits pour tous.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal fixe le prix des places de ces deux spectacles comme suit :**

- **gratuit pour les moins de 18 ans et les étudiants**
- **5 €** pour tous les autres

14. Informations diverses

- ✧ **Carte de la CDCI** (commission départementale de coopération intercommunale) **publiée dans la Nouvelle République du 12 avril**

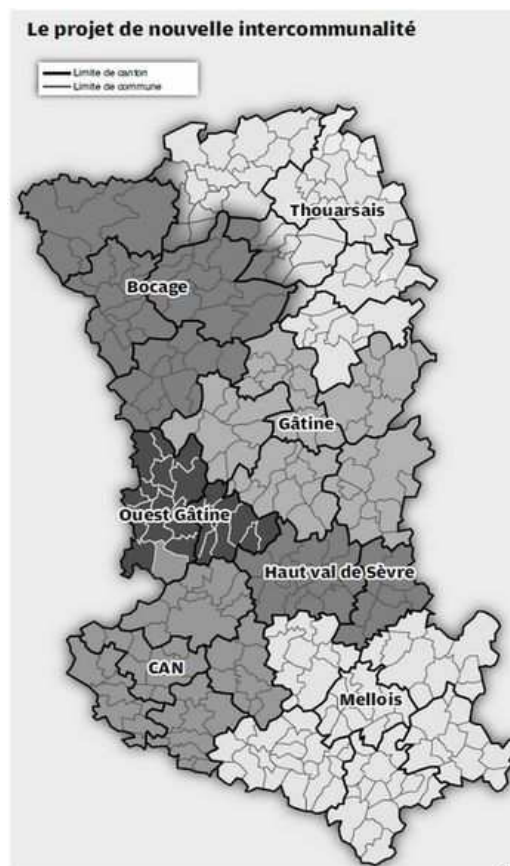
Monsieur le maire précise que cette carte **publiée par la préfecture** est un **projet**.

Il remarque qu'elle prévoit 7 grandes structures (communautés de communes ou d'agglomération) et que la Communauté de communes Plaine de Courance (dont dépend Fors) est rattachée à la CAN (Communauté d'agglomération de Niort).

A l'heure actuelle cette carte illustre le souhait de la Préfecture ; cependant les négociations n'ont pas encore commencé et les avis sont très divergents à tous les échelons...

Il explique aux élus le rappel de la loi sur la réforme des collectivités territoriales et l'importance d'être vigilant sur la défense de l'intérêt des administrés.

A ce propos, Alain Fort distribue aux participants un document précisant les différences entre les compétences détenues par la Communauté de communes Plaine de Courance et celles de la CAN ; en effet, cette différence de compétences pourrait poser de réels problèmes, notamment au niveau des services (CLSH, personnel des écoles, défense incendie, etc.), si la commune devait intégrer l'agglomération niortaise.



✧ **Le week-end d'animation** organisé par le Comité des fêtes est fixé les 27-28 et 29 mai prochains. Un spectacle aura lieu le 27 mai, salle polyvalente.

✧ **Le marché fermier** prévu le week-end de Pâques est **annulé**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 12 avril 2011 est levée à 22 h 45

Le maire, Alain FORT	
- DELGUTTE Stéphanie	- POUGNARD Dominique
- BONNIN Stéphane	- GUIOCHON Rémy
- BARBOT Patrice	BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie
- BAZIREAU Jean-jacques	- SABOURIN Hervé
- BRAULT Fabrice	- CHOLLET Marc
- FAZILLEAU Christine	- LAURENT Max
- MARCHAND Bruno	- POUGET Renaud
- AMICEL Pascal	- SCHMITT Susanne
- PORCHER Nadette	- VIAUD Joëlle